

Frédéric Duval :
Pour la révision des mots
de civilisation romaine du
Trésor de la langue française (informatisé)

(conférence présentée le 18 janvier 2006 dans le cadre du «Séminaire de
méthodologie en étymologie et histoire du lexique» de l'ATILF)

Date de mise en ligne : 2 février 2006

Article à citer comme suit :

Duval, Frédéric (2006). "Pour la révision des mots de civilisation romaine du *Trésor de la langue française (informatisé)*", in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Duval_2006-11.pdf), 16 pages.

Frédéric Duval

**Pour la révision des mots de civilisation romaine
du *Trésor de la langue française (informatisé)***

1. Introduction

Si je traite aujourd'hui des « mots de civilisation romaine », c'est parce que ce sujet rejoint l'objet de ma délégation auprès du CNRS, soit l'étude de la constitution et de l'évolution du lexique français des *realia romana*. J'avais déjà abordé cette question dans ma thèse de doctorat, consacrée à l'étude de deux traductions françaises, indépendantes mais quasiment contemporaines (milieu du 15^e siècle), d'une compilation d'histoire romaine rédigée au 14^e siècle, en latin, par Benvenuto da Imola (cf. Duval 1998). Le volume consacré à l'étude du vocabulaire des *realia romana* est finalement resté inédit, car, même en appuyant les analyses sur plusieurs glossaires de traductions antérieures (*Faits de Romains* ; traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire ; traduction des *Stratagèmes* de Frontin par Jean de Rouvroy), il m'était impossible, dans le cadre de ce travail, de combler les lacunes de la documentation lexicographique et lexicologique. Du coup, je notais comme premières attestations des formes dont il était fort à parier qu'elles apparaissaient dans des textes antérieurs jamais ou mal dépouillés. Ce champ en friche méritait un examen plus approfondi.

Le TLF, tributaire de dictionnaires étymologiques, historiques ou d'états anciens de la langue, a également souffert de leurs lacunes. Avant d'y revenir plus loin, j'aimerais simplement souligner dès maintenant un point capital : comme la plupart des termes de civilisation romaine sont des emprunts souvent assez tardifs du latin (une grande partie date de la période du moyen français), ils partagent les caractéristiques des mots savants, qui ont échappé à l'essentiel des changements phonétiques connus pour le vocabulaire héréditaire. Même si l'emprunt s'accompagne d'une intégration dans la langue d'arrivée marquée par quelques adaptations formelles du lexème latin source (surtout aux plans phonétique et morphologique), les modifications provoquées en français médiéval par le processus de l'emprunt ne diffèrent guère de celles qui sont encore à l'œuvre en français moderne, si bien que nous employons souvent, en matière de civilisation romaine, les lexèmes tels qu'ils sont apparus en français médiéval. La persistance de ces formes « anciennes » explique l'intérêt d'une recherche poussée des premières occurrences, mais aussi la nécessité de retracer l'histoire de mots fréquemment soumis au phénomène de l'itération néologique¹ et qui ont parfois mis fort longtemps à passer du discours à la langue.

Je commencerai par dresser sommairement une liste de problèmes posés par le traitement lexicographique des mots de civilisation romaine ; puis je tenterai d'esquisser un bilan des articles qui leur sont consacrés dans le TLF ; enfin je proposerai quelques pistes pour améliorer ces derniers, et en particulier les notices étymologiques qu'ils contiennent, dans le cadre du projet TLF-Étym.

2. Problèmes posés par le traitement lexicographique des mots de civilisation romaine

Dans le cadre d'un cycle de conférences intitulé « Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique », il paraîtra légitime de faire une large place à la lexicologie. En outre, il me semble indispensable de consacrer aussi quelques lignes à l'histoire, car des choix lexicologiques et lexicographiques peuvent en dépendre.

¹ L'itération néologique se définit comme l'apparition répétée d'un nouveau lexème dans la langue après une ou plusieurs période(s) de disparition.

2.1. Qu'est-ce qu'un « mot de civilisation » ?

Le TLF indique les mots de civilisation par des noms de « domaine technique ». Ainsi, la plupart des lexèmes faisant référence à une réalité de la civilisation romaine sont à chercher sous l'étiquette *Antiquité*, où l'on trouvera principalement représentées les civilisations de la Grèce et de la Rome antiques. À y regarder de plus près, la notion de « mot de civilisation » mérite toute l'attention du lexicographe diachronicien. En effet, le concept de « civilisation » s'inscrit dans l'histoire. Jean Starobinski (1983, 47) a suggéré que l'apparition du mot *civilisation* dans la seconde moitié du 18^e siècle marquait le début d'une auto-réflexion d'une société sur sa réalité et sur son activité collectives par opposition à d'autres. Si l'homme médiéval cultivé savait pertinemment qu'il ne vivait pas dans les mêmes conditions que les Romains, on ignore largement s'il percevait la vie collective des Romains comme un ensemble cohérent distancié, autrement dit comme une « civilisation ». Ce point ne soulève pas de problème pour la partie synchronique de l'article, mais peut remettre en question la pertinence du nom de domaine dans la partie historique, surtout quand le lexème apparaît en ancien français, dans des textes qui ne renvoient pas explicitement à la Rome antique. L'article *sexte* du TLF(i) nous servira d'exemple :

SEXTÉ, subst. fém.

A. — *ANTIQ. ROMAINE* ou *littér.* Troisième des quatre parties du jour ; heure à laquelle elle commence (vers midi, sixième heure du jour). *Le soleil à son heure de sexte qui brille au centre de la circonférence* (CLAUDEL, *Corona Benignitatis*, 1915, p. 382).

B. — *LITURG. CATH.* Heure canoniale qui se récite vers midi, sixième heure du jour, entre tierce et none. [...]

Étymol. et Hist. 1. 1^{re} moitié. XIII^e s. *siste hure* « la sixième heure (commençant à midi) » (*Évangile Nicodème*, éd. G. Paris et A. Bos, A 811, p. 26 : Ço fust la **siste** hure del jur [cf. *Luc* 23, 44]) ; XIV^e s. p. ell. *sexte* (*Chevalier papegau*, éd. F. Heuckenkamp, p. 14 : quant haulte **sexte** fu passee) ; **2.** 1433 liturg. cath. (doc. ds *Arch. de Bretagne*, t. 7, p. 73 ds *Fonds BARBIER* : sera [...] sonnee et dicte **sexte**) ; 1499 (doc. ds A. JOUBERT, *Ét. sur la vie privée au XV^e s. en Anjou*, p. 256 ds DELB. *Notes mss* : tierce, **sizte** et nonne et complies) ; 1548 (RABELAIS, Anc. prol. du *Quart livre*, éd. R. Marichal, p. 289 : tierce, **sexte** et nonne) ; **3.** 1765 antiq. romaine (*Encyclop.* t. 8, p. 193b, s.v. *heure*). Empr. au lat. chrét. *sexta* « sexte, heure canoniale » (V^e s., CASSIEN ds BLAISE *Lat. chrét.*), du lat. class. *sexta*, p. ell. pour *sexta hora* « sixième heure (du jour, vers midi) », comp. de *sexta*, fém. de *sextus* « sixième », et de *hora* « heure ». Cf. *sieste*, *sixte*, et, parmi les noms des heures canoniales : *prime*, *tierce*, *none*.

L'étiquette *Antiq. romaine* pose un problème ici, rendu plus aigu encore par le passage d'une structuration binaire en synchronie à une structuration ternaire en diachronie. Cette différence de structure ne s'explique pas simplement par les conditions matérielles qui ont présidé à la rédaction du TLF ; elle remonte plus largement à l'absence de formalisation du concept d'Antiquité au Moyen Âge. Il ne faut pas oublier que Saladin, qui a vécu au 12^e siècle, apparaît au 14^e siècle dans des listes d'Anciens, aux côtés de guerriers de l'Antiquité gréco-romaine (Eustache Deschamps, cf. *Queux de Saint-Hilaire* 1880, 223). Le lexicographe doit choisir entre son propre point de vue et le point de vue supposé du locuteur médiéval. Le premier sens (non étiqueté) de la notice historique prête à cet égard à discussion : 1. ne relève-t-il pas de l'Antiquité romaine ? En Judée, la romanisation était avancée au temps de la rédaction de l'Évangile de Luc, qui prend place dans le cadre de l'Antiquité romaine. L'Évangile de Nicodème, composé en grec au 4^e siècle et diffusé surtout à partir d'une traduction latine réalisée au 6^e siècle, se situe également dans une tradition antique. En revanche, pour le lecteur médiéval, l'association de *siste hure* à l'Antiquité romaine, dans le

contexte textuel invoqué, est plus que douteuse. Enfin, il est indéniable que du point de vue de la réception, l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot est décisive, car elle est liée à l'affirmation de la conception – qui demeure essentiellement nôtre – de la civilisation et par conséquent à l'utilisation d'un système d'étiquetage qui est demeuré globalement pertinent et qui repose sur un sentiment d'altérité et de spécificité fort. En somme, il semblerait judicieux d'étiqueter *siste hure* (13^e siècle) *Antiq. rom.* et de conserver la mention de l'*Encyclopédie* pour indiquer le moment où sans aucun doute le locuteur tomberait d'accord avec le nom de domaine moderne. Quant à l'occurrence du *Chevalier au papegau*, on pourrait y voir la laïcisation du sens liturgique.

Considérons maintenant l'article *statère* :

STATÈRE², subst. fém.

ANTIQ. Balance romaine. *Que nous mesures-tu dans ta vaste statère? Je veux, je ne veux plus voir! je veux me taire, Et dans l'aveuglement trouver la fixité* (CLAUDEL, *Poés. div.*, 1952, p. 19). [...]

Étymol. et Hist. a) XIII^e s. *estater* « trébuchet de la balance » (*Bible*, Maz. 684, f^o 47b ds GDF.) ; **b)** ca 1470 *statere* « balance » (CHASTELLAIN, *Douze dam. de rhetor.*, Œuvr., VII, 176 ds GDF. *Compl.*). Empr. au lat. *statera* « balance, trébuchet », latinisation du gr. *στατήρ* « poids ».

L'étiquetage *Antiq.* ne convient sans doute pas à la diachronie, puisque dans a) comme dans b), *estater* et *statere* signifient « balance ». La distinction d'un sens a) et d'un sens b) tient uniquement à la reproduction des définitions de Gdf et de GdfC. Si l'occurrence citée des *Douze dames de rhétorique* s'inscrit dans un discours qui accumule, conformément à la tradition de la grande rhétorique, de nombreux emprunts au latin classique, il n'est pas certain que la mention de *statere* implique un déplacement de la référence vers une réalité antique. Il manque donc une attestation qui référerait de manière dénotative à l'Antiquité romaine.

Des remarques analogues peuvent être formulées à propos de *haste*¹ :

HASTE¹, subst. fém.

A. — HIST. ANTIQUE. Longue lance portée par les légionnaires romains (d'apr. LELOIR 1961).

— *P. méton.* Manche long et pointu appartenant à une arme, pouvant servir d'arme. Synon. *hampe, hast.* *De son poignard, le roi coupa cette pointe, et le rendit [l'étendard] par la haste au nouveau banneret* (MÉRIMÉE, *Don Pèdre I^{er}*, 1848, p. 469) [...].

B. — P. anal., PALÉOGR. Barre verticale de certaines lettres. [...]

Étymol. et Hist. XIII^e s. [date des mss] subst. fém. *haste* « lance » (*Florimont*, 2333 ds T.-L.) ; 1542 subst. masc. *armes d'ast* « toute arme emmanchée au bout d'un long bâton » (DU PINET, *Pline*, XI, 39 ds GDF. *Compl.*). Du lat. class. *hasta* « lance, pique, javelot » ; var. de l'a. fr. *haste, hauste* : ca 1100 (*Roland*, éd. J. Bédier, 442) ; cf. *FEW* t. 4, p. 390 a et 393.

La référence à l'occurrence de *Florimont* d'Aimon de Varennes, glosée à juste titre par « lance », ne correspond pas à la définition précise de la synchronie. Même si l'action de *Florimont* se déroule dans un cadre antique et pseudo-oriental (Grèce, Macédoine, Asie), c'est une Antiquité de convention et stéréotypée, bien éloignée de l'histoire romaine. Du coup, il manque dans la notice « Étymologie et histoire » une date pour l'apparition du lexème comme mot d'antiquité.

2.2. « Mots de civilisation » et *realia*

Les mots de civilisation sont des lexèmes qui réfèrent à une réalité spécifique d'une civilisation donnée. Les mots de civilisation romaine comprennent donc des lexèmes référant à des concepts ou à des notions propres à la Rome antique comme *fides* ou *fastus* et non pas seulement, comme les *realia*, à des « objets existants du monde perçus ou considérés indépendamment de leur relation avec le signe » (Rey-Debove 1979, citée par le TLF(i) s.v. *realia*). Les *realia* spécifiques de la civilisation romaine (par exemple *mola* « farine sacrée de blé torréfié, mêlée de sel, qu'on répandait sur la tête des victimes » ou *gladiator*) formeraient donc un sous-ensemble des mots de civilisation. De ce simple rappel surgit alors la question de l'imbrication organique des *realia* avec une civilisation et celle de leur délimitation. Comment, en effet, décider de ce qui est spécifiquement romain ? Si l'on peut définir le substantif *toge* par une accumulation de sèmes, la définition sémantique à laquelle on aboutit ne rend pas compte de ce que Robert Galisson (1988) nomme la « charge culturelle partagée » (CCP), sorte de valeur seconde ou ajoutée du mot qui véhicule un implicite culturel. Ainsi la *toge*, vêtement de laine épaisse, en forme de demi-cercle, long d'environ cinq mètres et qui mesurait deux mètres dans sa plus grande largeur (définition sémantique) était associée chez les Romains à la citoyenneté et aux événements officiels qui obligeaient à la revêtir (CCP). Dans ces conditions, la frontière entre *realia* et « termes de civilisation » est très perméable. En outre, puisqu'elles renvoient à des faits culturels, les *realia* les plus triviales deviennent spécifiques.

La difficulté réside alors dans la délimitation de la frontière, difficile à établir, entre sémantique et encyclopédie ainsi que dans celle du noyau sémantique, qui constitue le cœur du sens dénotatif. Cette opération, déjà très complexe en synchronie, l'est encore davantage en diachronie puisque la référence y est nécessairement évolutive. Prenons un exemple abondant dans le sens des « contextualistes » comme Fr. Récanati (2004), qui postulent que la valeur sémantique ne se trouve engendrée que par l'interaction du vocable avec son contexte, autrement dit que « les mécanismes de génération du sens sont, d'emblée, des mécanismes pragmatiques faisant appel au contexte et au savoir encyclopédique » (Kleiber 1999, 43). Dans un texte médiéval d'histoire antique, l'emploi de *prevost* en traduction de *praetor* n'est pas à considérer naïvement comme une modernisation ou comme un anachronisme ; grâce à un amorçage sémantique enclenché par le genre textuel ou le cotexte immédiat, le lecteur médiéval est poussé à ajouter le sème « antique » ou « différent du prévôt d'aujourd'hui » aux autres éléments minimaux de signification. Ainsi, bien des lexèmes qui appartiennent par ailleurs au français courant d'une époque déterminée peuvent être étiquetés ponctuellement *Antiq.*

Les implications méthodologiques de ce second point sont faibles, car le lexicographe qui travaille à l'échelle de la langue est contraint d'opposer les traits de signification stables à d'autres plus mouvants, sans prendre en compte la dimension pragmatique du langage. En revanche, il lui faut se souvenir que la pertinence des étiquettes de domaine tient autant de la référence dénotative que des conditions d'emploi du lexème dans les occurrences citées.

2.3. Le rapport au latin

La plupart des mots de civilisation romaine sont des emprunts, des mots d'une « interlangue » entre le latin et le français qui se sont progressivement et à des niveaux diastratique et diaphasique très divers insérés dans la langue française. Certains, comme *pullaire* « celui qui a la garde des poulets sacrés » ou *hastat* « soldat armé d'une haste », sont réservés à un usage spécialisé, tandis que d'autres, comme *consul*, *centurion*, *légionnaire* ou *gladiateur* sont compris d'une grande partie de la population et ont pu dénommer, par extension sémantique, des réalités non romaines.

Les spécialistes de la Rome antique, quel que soit leur domaine de spécialité (littérature, histoire, linguistique), ont éprouvé, depuis le 13^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, le besoin d'utiliser des emprunts au latin pour dénommer plus précisément des réalités romaines. Le sens des lexèmes ainsi créés était motivé par leur forme proche de celle d'un lexème latin source. S'est ainsi développé un interlexique, bien relayé par la tradition lexicographique.

Ces remarques peuvent donner lieu à deux implications méthodologiques. Il faut se méfier du discours lexicographique, dont on sait qu'il a une considérable force d'inertie et tend à l'auto-reproduction. Cette tendance est très affirmée dans les langues de spécialités non sujettes au progrès technique et notamment en ce qui concerne les « mots d'histoire », qui ont une motivation formelle reposant sur la langue de la civilisation étudiée. Même si un mot français de civilisation romaine est sorti d'usage, sa parenté formelle avec l'étymon latin permet de lui attribuer un sens acceptable. Le TLF, qui s'est beaucoup reposé sur les dictionnaires antérieurs pour les mots de civilisation, véhicule sans doute un certain nombre de mots-fantômes, autrement dit des lexèmes qui étaient sortis de la langue sans avoir été éliminés de la nomenclature des dictionnaires.

Afin de corriger ce défaut, il serait bon, lors de la refonte de la partie « Étymologie et histoire » des articles du TLFi, de préciser sommairement le spectre diastratique ou diaphasique des lexèmes durant la période 1789–1960. Le lexème figure-t-il uniquement dans des dictionnaires et ouvrages encyclopédiques ou bien le trouve-t-on dans des traductions, dans un discours de vulgarisation ou dans un discours destiné au grand public (bande dessinée, adaptation française de scripts de péplums) ? Lorsque le TLF(i) ne cite que des dictionnaires sous des lexèmes ou sens étiquetés « antiques », le lecteur est en droit de se demander si les occurrences sont limitées au corpus lexicographique.

Le rapport au latin pose aussi un problème de nature sémantique. Bien souvent, en effet, la définition d'un mot de civilisation romaine repose sur une démarche circulaire : le français *toge* a le sens du latin *toga*, qui est à l'origine de *toge*, qui a donc le même sens que *toga*... Le rapport au sens du lexème latin source peut demeurer sous-jacent, même dans des mots parfaitement intégrés au français, comme *consul*. Durant toute son histoire, dans un contexte référent à l'Antiquité romaine, le substantif français *consul* signifie ce que signifie son pendant latin *consul*. Plus exactement, *consul* signifie ce que le locuteur connaît de la signification du latin *consul*. C'est ainsi à juste titre que sa première attestation dans les *Faits des Romains* (1213/1214) sous la forme *concile* est définie dans la partie historique de la notice du TLF(i) par « magistrat romain », alors que la partie synchronique donne : « magistrat élu par le peuple pour un an, qui exerçait, sous la République, le pouvoir suprême avec un collègue, puis perdit peu à peu ses attributions pour ne garder qu'un titre honorifique sous l'Empire ». Le degré de précision de ces deux définitions manifeste l'accroissement des connaissances à la fois absolues et moyennes sur le signifié de *consul*.

Mais, comme le montre l'exemple de *légion*, mieux vaut se méfier d'une vision téléologique en matière lexicale :

LÉGION, subst. fém.

I. — TECHN. MILIT.

A. — ANTIQ. ROMAINE. Grande unité de l'armée romaine comprenant des fantassins et des cavaliers. *Centurie, cohorte, manipule d'une légion ; légion en marche ; commander, lever une légion. Un Macédonien mettoit la phalange bien au-dessus de la légion, et ne pouvoit souffrir que l'on comparât César à Alexandre* (CHATEAUBR., *Martyrs*, t. 1, 1810, p. 279). [...]

Étymol. et Hist. 1. a) 1155 *legiun* « corps d'armée romaine » (WACE, *Brut*, éd. I. Arnold, 3179) [...]

La connaissance de la Rome antique au Moyen Âge est en bonne partie une connaissance des faits d'armes, des stratagèmes et des techniques militaires des Romains. Ainsi, le terme *legion* est précisé, dès les *Faits des Romains*, par une indication quant au nombre d'hommes que comporte l'unité ainsi dénommée, information capitale pour les chefs de guerre, qui lisaient les traductions de Végèce, de Frontin ou de Tite-Live². Du coup, à côté de la bonne connaissance des techniques militaires antiques dans les milieux aristocratiques de la fin du Moyen Âge, la définition donnée par le TLF(i) en synchronie fait pâle figure et paraît très imprécise.

Si la stabilité sémantique du lexème français au cours de son histoire est assurée par le latin, la définition donnée en synchronie (qui se veut proche du sens de l'étymon latin) ne correspond pas toujours au sens du lexème lors de son apparition. Comment faire, alors que le projet TLF-Étym est censé calquer la présentation diachronique sur la structure de la description sémantique synchronique ? Il semble possible, même pour les mots de civilisation romaine, de conserver dans la partie diachronique les divisions de la synchronie, quitte à subdiviser les différents paragraphes consacrés à la datation des unités dotées d'un marquage alphanumérique, afin d'insister sur l'évolution sémantique. Celle-ci est cependant délicate à saisir, car le Moyen Âge voit s'élaborer parallèlement plusieurs lexiques concurrents de civilisation romaine. Ce travail de création lexicale s'effectue généralement à l'occasion de la traduction d'un texte classique et repose sur des ouvrages lexicographiques ou encyclopédiques (*Étymologies* d'Isidore de Séville, *Catholicon* de Jean Balbi) ou bien sur des commentaires latins à disposition du traducteur. Il est toujours orienté par les destinataires supposés de la traduction. Un long processus de sélection des lexèmes, favorisé par l'imprimé, aboutira à la relative normalisation de ce champ lexical à partir de la seconde moitié du 16^e siècle.

Tournons-nous à présent vers la désignation d'une monnaie romaine qui pose de même un problème sémantique :

SESTERCE, subst. masc.

ANTIQ. ROMAINE. Principale unité monétaire romaine, valant deux as et demi et frappée à l'origine en argent à l'effigie de la déesse Rome et des Dioscures. *Sesterce d'argent*. [*César*] *distribua aux citoyens du blé et trois cents sesterces par tête ; vingt mille sesterces à chaque soldat* (MICHELET, *Hist. romaine*, t. 2, 1831, p. 273). [...]

Étymol. et Hist. 1521 *dix sisterces d'or* (*Le Violier des hist. romaines*, éd. M. G. Brunet, p. 348) ; 1531 *sexterce* (LA GRISE, *Livre doré de Marc Aurele*, p. 225, éd. 1577 ds GDF. *Compl.*) ; 1611 *sesterce* (COTGR). Empr. au lat. class. *sestertius* « *id.* », comp. de *semis* « moitié de l'as » et de *tertius* « troisième ». [...]

L'absence de définition ou de glose dans la partie historique semblerait signifier que l'occurrence de *sisterce* dans le *Violier des histoires romaines* est à entendre au sens proposé en synchronie. Or rien n'est moins certain, car à la fin du Moyen Âge, *sextercius*, traduit par *sestier* ou *sexetercerie*, avait surtout le sens de « monnaie romaine (de valeur indéterminée) ». Si Simon de Hesdin, au début de la traduction de Valère Maxime (1375–1383), donne une estimation du sesterce en prenant soin de renvoyer à l'*Elementarium doctrinae rudimentum* de

² « Car i ly ot .x. legions, et la legion contient .vi^m.vi^c. et .lxvi. armes » Val.-Max., Paris, BNF, fr. 9749, f. 89c, 2.2.7 glose.

Papias (milieu du 11^e siècle)³, Nicolas de Gonesse, qui acheva la traduction en 1400/1401, abandonne toute prétention :

Auteur : A prononcier sentence condempna la femme non chaste a un sextercien denier et Titinius en la somme de tout le doaire.

Translateur : Ainsy l'un et l'autre fu en aucune chose condempné. Sexetercie estoit une certaine valeur de monnoye, comme seroit selonc l'usage present un solz ou une livre, mais la valeur ne nous est mie cogneute quant a present pour la variacion des monnoyes qui ont esté depuis.⁴

2.4. Mots de civilisation et « langue de spécialité »

L'emprunt s'accompagne, pour les termes d'histoire et de civilisation, d'un changement de statut du terme dans la langue-cible : le latin *togua* en latin classique appartient à la langue élémentaire, courante. Il revêt une charge culturelle partagée, selon la terminologie de R. Galisson (cf. ci-dessus 2.2.). Enfin, les locuteurs natifs sont en contact avec le référent : ils en connaissent les usages et différentes réalisations concrètes. Lorsque *togue* apparaît en français, il s'agit d'un mot de spécialité, dont le sens est associé à celui du latin classique. Voici comment le glose Simon de Hesdin :

« *Toga* », que je di aussi *togue*, est [f. 82d] un vestement duquel les Romains usoient en temps de pais et est aussi que un mantel que on gete par dessous le bras destre et par dessus l'espaule senestre si comme on puet encore veoir en ces anciens ymages des Romains.⁵

Si les mots de civilisation romaine constituent aujourd'hui un lexique de spécialité où chaque concept tend à être désigné par un seul signe et où un signe tend à ne renvoyer qu'à un seul et même concept, c'est là le résultat récent d'un long processus linguistique et historiographique dont l'aboutissement est entériné par l'identité sémantique systématique de l'étymon et de son équivalent français en synchronie contemporaine. Il faudra toujours prendre garde, au moment de réviser les notices, que les mots de civilisation n'ont formé que très progressivement un lexique, c'est-à-dire un système, de spécialité, ce qui n'est pas sans conséquences pour le nom de domaine à leur attribuer et pour leur définition dans la partie historique.

2.5. Néologie et datation

On sait qu'il est toujours délicat de déterminer quand un lexème passe de l'emploi en discours à une intégration en langue. Lors du séminaire précédent, animé par Nadine Steinfeld, les précautions à prendre avec la première occurrence ont été rappelées. En cas d'hésitation, il est toujours dangereux de donner une datation haute, car les attestations postérieures seront négligées par les chercheurs — lexicologues, lexicographes et philologues — amenés à travailler sur le lexème donné. Le problème de l'intégration dans la langue est particulièrement sensible pour les lexiques de spécialité, souvent mal documentés pour les périodes les plus anciennes. La difficulté est accrue lorsque le lexique étudié est emprunté à des lexèmes latins connus d'une partie des destinataires des textes français. On sait, en effet, que la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire a été largement consultée par des clercs, de même que la traduction de Valère-Maxime par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, dont la partie de commentaire a été partiellement traduite en latin. Que conclure si les mots français de civilisation romaine ont d'abord été destinés à être lus, employés et compris par des latinistes ? Je n'ai pas encore la solution, mais je me contenterai de lister différents indices à prendre en compte pour mesurer l'intégration de ces lexèmes en français :

³ « ...vult avoir compte des biens qui avoient esté pris en Anthioche par celle bataille et estoit la somme que on demandoit .xl. sestiers de monnoie ; et n'estoient pas sextiers a quoy on mesure le grain qui se espelle par .x., ains estoit une somme de monnoie, laquelle selon Papie contenoit deus livres et demie de or ou d'argent » (III, 7, 1, glose, ms Paris, BNF, fr. 9749, f. 171b).

⁴ VIII, 2, 3, ms Paris, BNF, fr. 282, f. 314c.

⁵ II, 2, 2 glose, ms Paris, BNF, fr. 9749.

- critère textuel : traduction, compilation de textes latins traduits, histoire romaine, *exemplum* dans un cadre général moralisant ;
- public visé : la connaissance du latin est-elle requise pour la compréhension du texte français ?
- cotexte : polynômie synonymique, glose, cooccurrence de l'étymon latin, marquages typographiques comme le soulignement ;
- attestation d'occurrences contemporaines ;
- diffusion et influence du texte où apparaît le lexème.

3. Le traitement de mots de civilisation romaine dans le TLF(i)

Voyons maintenant comment sont traités dans le TLF(i) les mots de civilisation romaine. Pour ce faire, je passerai rapidement en revue les différents éléments des articles. Le problème de l'articulation entre la synchronie et la diachronie est particulièrement sensible pour les lexèmes qui nous intéressent, car les renvois de l'une à l'autre sont constants, surtout dans les premiers volumes. Ainsi s.v. *actuaire*², la définition se trouve dans la notice « Étymologie et histoire », alors que s.v. *actuariole*, il faut la chercher en synchronie. Dans ce dernier cas, la diachronie se contente d'une date accompagnée d'un renvoi à la partie synchronique.

Cette large utilisation des renvois risque de poser un problème lors de la refonte des notices historiques dans le cadre du projet TLF-Étym. En effet, dans le TLF(i), la synchronie des mots de civilisation romaine repose très souvent sur des informations placées en « Étymologie et histoire » ; or ces informations pourraient être remplacées par d'autres, plus pertinentes sur le plan étymologique ou historique, mais qui ne coïncideraient pas avec ce qui est attendu par le lecteur de la partie synchronique. Il est certes prévu de maintenir l'accès à la notice diachronique d'origine, mais cette précaution devrait être accompagnée d'une sensibilisation de l'utilisateur à cette nouvelle difficulté de consultation.

3.1. La partie synchronique

3.1.1. Nomenclature

Vu la documentation sur laquelle repose le TLF(i), la nomenclature ne peut être qu'incomplète. Peu d'histoires romaines sont citées, sans parler des traductions d'œuvres latines, qui sont totalement négligées. La simple consultation du dictionnaire latin-français de F. Gaffiot (1934), utilisé par plusieurs générations de traducteurs et d'étudiants, permet de découvrir des lexèmes qui ont échappé aux rédacteurs. On citera à titre d'exemples *hastat* « soldat de la première ligne armés de javelines » (s.v. *hastatus*), *pullaire* « celui qui a la garde des poulets sacrés » (s.v. *pullarius*), *lacerne* « manteau de grosse étoffe, sans manches, souvent muni d'un capuchon et qui se mettait par-dessus la tunique » (s.v. *lacerna*, *lacernatus*, *lacernula*) ou *sportelle* « petite corbeille ; sorte d'aliment froid déposé dans des sportelles » (s.v. *sportella*).

3.1.2. Nom de domaine technique

Les termes de civilisation romaine sont éparpillés dans plusieurs domaines techniques. Même si la plupart se trouvent sous *Antiquité*, certains sont étiquetés *histoire [romaine]*, comme *annone*, *annonaire*, *agraire*, *aruspice*, *aruspicie*, *auspice*, ou bien sont répartis dans des domaines techniques sans indication de période historique.

3.1.3. Définition

Deux pratiques coexistent : la définition d'après les connaissances actuelles sur la Rome antique (pratique de loin majoritaire) et la définition d'après un dictionnaire ou une encyclopédie du 19^e siècle (surtout dans les premiers volumes). Voici un exemple de cette dernière manière de faire :

ACTUARIOLE, subst. masc.

MAR., ANTIQ. ROMAINE. „Petit navire du genre de ceux qu'on nommait Actuaire.” (*Ac. Compl.* 1842).

L'une des sources les plus utilisées pour la définition de mots de civilisation est le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de géographie ancienne et moderne comparée* [...] de Ch. Desobry et Th. Bachelet (Paris, 1882). Plus on avance dans le TLF(i), moins la source des définitions est précisée, ce qui ne signifie pas que la documentation sur laquelle elles s'appuient ait radicalement changé.

Les rédacteurs de la partie synchronique du TLF(i) ont paradoxalement dû faire face à une double diachronie, celle de la période couverte par le dictionnaire ; celle ensuite de l'Antiquité elle-même. Grâce à l'archéologie et à de nouvelles approches historiographiques, la connaissance de la Rome antique a considérablement évolué de 1789 à 1994. Les travaux de John Scheid sur la religion romaine obligent ainsi à revoir nombre de définitions touchant à ce domaine. Les antiquisants insistent également, depuis quelques décennies, sur la diversité et sur l'évolution interne de la civilisation romaine, qui se déploie sur au moins dix siècles. Même si les évolutions techniques ont été lentes durant cette période, bien des *realia* se sont transformées et beaucoup nous restent inconnues. On ignore par exemple jusqu'aux caractéristiques du fameux *gladium* utilisé en Gaule par les soldats de César. L'exemple d'*actuaire* nous permettra d'illustrer ce point :

ACTUAIRE¹, subst. masc.

I. — FIN., “ Professionnel diplômé de l'École d'actuariat, chargé d'appliquer aux questions de prévoyance sociale, d'assurances, d'amortissement et de finances en général, les théories mathématiques concernant le calcul des probabilités et la statistique.” (*Mét.* 1955) [...]

II. — ANTIQ. ROMAINE. Secrétaire tachygraphe ; comptable militaire (*cf.* étymol.).

Étymol. et Hist.

I. — Adj. [...]

II. — Subst. **1. a)** 1749 hist. « (à Rome) secrétaire tachygraphe », (J. DE CALENCAS, *Essai sur l'hist. des Belles-Lettres, ibid.*) ; **b)** 1842 hist. milit. (*Ac. Compl. s.v.* : [...] Il désignait particulièrement, sous les empereurs, certains préposés de la milice, subordonnés aux questeurs militaires, et chargés de la comptabilité, des vivres, etc... Les **Actuaires** tenaient aussi des registres sur lesquels ils inscrivaient les opérations de la campagne) ; **2.** 1872, janv. fin. « spécialiste du calcul des probabilités applicable aux Assurances » [...].

I dér. de *acte** dr. (attesté seulement en 1338) sur le modèle morphol. de l'adj. lat. *actuarius*. II 1 empr. au lat. *actuarius*, subst., attesté au sens 1 a, dep. Sén. (*Epist.*, 33, 9 ds *TLL s.v.*, 448, 72), 1 b dep. Aur. Vict. (*Caes.*, 33, 13, *ibid. s.v.*, 448, 79).[...]

Les descriptions sémantiques des deux emplois d'*actuaire* sont plus détaillées et précises en « Étymologie et histoire » qu'en synchronie. L'emprunt de la définition à *Ac. Compl.* 1842 est malheureuse, car le lexème français y est confondu avec son étymon latin : *actuaire* n'a jamais rien désigné sous les empereurs, contrairement à *actuarius*. Ce type d'erreurs, moins fréquent dans les tranches alphabétiques ultérieures, reste toutefois récurrent.

Quelle définition faut-il donc retenir ? L'idéal serait souvent d'inverser les renvois du TLF(i) de la diachronie vers la synchronie, afin de situer l'étymon latin au cœur du processus sémantique. Ainsi, au lieu d'écrire qu'*actuarius* a le même sens que le français *actuaire*, il

serait plus juste de signaler qu'*actuaire* a le même sens que le latin classique *actuarius* tel qu'il est compris au fur et à mesure des développements de l'historiographie. Ensuite, on pourrait donner à l'étymon *actuarius* une définition correspondant à l'état des connaissances actuelles, ce qui est la pratique générale adoptée pour la définition des étymons dans le TLF(i). Cette solution semble réalisable, même si elle implique de revoir avec attention les définitions de l'étymon latin. Elle est d'ailleurs sporadiquement déjà appliquée, comme s.v. *agitateur* :

AGITATEUR¹, subst. masc.

ANTIQ. ROMAINE. Aurige, aurigaire.

Rem. 1. Attesté ds BESCH. 1845, *Lar. 19^e*, *Lar. 20^e*. **2.** Forme et sens sont calqués sur le mot lat. *agitor*, littér. « celui qui pousse devant lui l'attelage ».

Étymol. et hist. — 1520 hist., dans trad. « cocher » (G. MICHEL, *Suétone ... translaté de lat. en fr.*, [éd. 1541], 199^b ds *Fr. mod.* t. 5, p. 70 : un **agitateur** de chevaux et charretier), latinisme isolé.

Empr. au lat. *agitor* « id. » dep. Plaute (*Ménech.*, 160 ds *TLL s.v.*, 1329, 20) ; empl. par Suétone (*ibid.*, 30-31). **AGITATEUR** dans remarque « 2. Forme et sens sont calqués sur le mot lat. *agitor*, littér. « celui qui pousse devant lui l'attelage »

3.1.4. Exemples

Quatre cas de figure se présentent, dont trois sont insatisfaisants : (1) la seule pratique acceptable est la citation d'un ou de plusieurs exemples textuels qui illustrent les particularités formelles, sémantiques et discursives du lexème traité ; (2) parfois l'exemple se réduit à la définition extraite d'un ouvrage lexicographique ; (3) il peut être placé dans la partie « Étymologie et histoire », comme s.v. *actuaire*¹ ou *actuaire*² ; (4) mais très souvent, aucun exemple n'est proposé. Même si les citations textuelles se font plus nombreuses vers la fin de l'alphabet, leur présence n'est jamais systématique : ainsi, on ne trouve pas d'exemple pour *latifundium* ou pour *légionnaire* en emploi adjectival, non plus que pour *stationnaire*, *suburbicaire* ou *sudatoire*.

Ces lacunes sont dues à la faiblesse de la documentation disponible en matière d'histoire romaine, surtout au commencement de la rédaction. Il est d'ailleurs significatif que la base de données Frantext accorde peu d'importance à l'écriture de l'histoire. L'histoire romaine y est représentée uniquement par : J. Michelet, *Histoire romaine*, 1831 ; N.-D. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 1864 ; E. Renan, *Marc Aurèle et la fin du monde antique : le règne de Marc Aurèle (161-180)*, 1881 ; *Drames philosophiques*, 1888 ; E. Faure, *Histoire de l'art : L'art antique*, 1964.

Ces déficiences vont jusqu'à remettre en cause une partie de la nomenclature retenue : lorsque l'exemple est remplacé par une référence lexicographique lapidaire, on est en droit de se demander si l'entrée ne représente pas un mot-fantôme. Il faudrait que chaque sens étiqueté *Antiquité* soit exemplifié par une citation qui ne soit pas une définition (ni de dictionnaire de langue, ni d'ouvrage encyclopédique).

3.2. Étymologie et histoire

3.2.1. Étymologie

La détermination de l'étymon ne pose généralement aucun problème, puisque la quasi-intégralité des lexèmes concernés sont des emprunts au latin classique. Trois remarques cependant :

a) Il serait possible de réduire les informations données sur l'étymologie de l'étymon, qui n'offre pas toujours beaucoup d'intérêt pour un dictionnaire de français. D'un autre côté, si ces informations ne sont pas fausses, autant les conserver et ne pas en priver le lecteur curieux.

b) Pour le vocabulaire de civilisation romaine, la définition de l'étymon, nous l'avons déjà évoqué, est indissociable de la définition du français en synchronie. Pour des raisons d'organisation pratique, la rédaction de la partie synchronique du TLF ayant été conduite indépendamment de la partie diachronique, les définitions de la synchronie et de l'étymon ne sont toutefois presque jamais identiques, ce qui nuit à la clarté des notices (voir par exemple s.v. *lectisterne* et *senatus-consulte*). Il faudrait veiller, dans le cadre du projet TLF-Étym, à réduire ces divergences dans la mesure du possible. L'article *strigile* nous servira d'exemple :

STRIGILE, subst. masc.

A. — *ANTIQ. ROMAINE*. Racloir courbe de bronze, d'argent, d'ivoire, etc., comportant un manche et une tige incurvée en forme de s, utilisé pour nettoyer le corps lors du bain ou pour racler l'huile dont s'étaient oints les athlètes. [...]

B. — *P. anal., ARCHIT.* Cannelure en forme de s servant de motif décoratif. [...]

Étymol. et Hist. **1.** 1544 antiq. « sorte d'étrille pour râcler la peau au sortir du bain » ici, fig. (SCÈVE, *Délie*, éd. M. Parturier, CLXXIV, p. 126) ; 1558 *nettoyer avecq des sponges et strigiles* (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 151 ds GDF. *Compl.*), rare jusqu'au XVIII^e s. ; fin XVII^e s. *strigil* (Misson d'apr. *Trév.* 1752) — 1771, *Trév.* ; **2.** 1872 antiq. « cannelure décorative » (LITTRÉ) ; cf. 1891, août (GONCOURT, *Journal*, p. 135). Empr. au lat. *strigilis* relevé aux sens 1 (v. *étrille*) et 2 (Vitruve).

La synchronie propose une définition encyclopédique de *strigile*, alors que la diachronie se limite à une définition très proche de celle du Gaffiot (édition de 1934) pour gloser la première occurrence relevée chez Maurice Scève. Avec bonheur, la notice diachronique prend en compte la réception : Scève ne possédait pas la connaissance archéologique dont fait preuve la définition proposée pour la langue moderne et contemporaine. En revanche, il serait préférable de gloser l'étymon en lui-même et pour lui-même — quitte à reproduire la définition donnée pour la synchronie —, plutôt que par un renvoi aux gloses des premières attestations.

c) Il n'est pas rare que des confusions interviennent entre latin classique et latin médiéval : si l'étymon reste le même pour ce qui est de sa forme, la différence est surtout d'ordre sémantique. Bien souvent, de façon paradoxale, l'emprunt au latin tardif, en général chrétien, précède (et prépare) l'emprunt classique, nettement plus récent. Lorsque la littérature latine classique passe en vernaculaire, le sémantisme antique vient enrichir celui des emprunts latins qui n'avaient jusqu'alors véhiculé qu'un sens repris au latin chrétien. Deux exemples illustreront ce fait bien connu :

AMICT, subst. masc.

A. — *ANTIQ. ROMAINE*. Vêtement de dessus de toute espèce.

B. — *RELIG. CATHOL.* Linge blanc, de forme carrée ou rectangulaire que le prêtre, le diacre et le sous-diacre placent sur leurs épaules avant de revêtir l'aube et les ornements sacrés pour dire ou servir la messe [...]

Étymol. et hist. — 1160-1170 liturg. cath. *emit* (G. DE SAINT-PAIR, 1225 ds GDF. *Compl.* : Rocheit, braies, cauces, scandaes, Albe et **emit**, pareiz de

pailles) ; 1^{er} quart XIII^e s. *amit* (RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, LXXIV, 1 *ibid.* : Prestre ke t'aprent tes **amis** Quant tu l'as desus ton kief mis?). Empr. au lat. chrét. (liturg.) *amictus*, attesté au même sens ds le *Missale mixtum secundum regulam beati Isidori*, Migne, LXXXV, c. 523 B ds Blaise. Lat. class. *amictus* attesté au sens de « manière de se vêtir, mise » dep. TITINIUS, *Com.*, 9 ds *TLL s.v.*, 1899, 49 : itum, gestum, amictum qui videbant ejus ; d'où p. méton. « vêtement » dep. LAEVIUS, *Carm. frg.*, 24, *ibid.*, 1899, 70 : nocte ut opertus amictu latibulet ; et plus spécialement « bandeau, diadème dont se revêt l'officiant pour célébrer un sacrifice » : VIRGILE, *Aen.*, 3, 545, *ibid.*, 1900, 84 : capita ante aras Phrygio velamur amictu —d'où l'emploi en lat. liturg. ; nombreuses attest. de lat. médiév., relatives à la forme, l'ornementation, le port et le symbolisme de l'amict ds CABROL-LECLERCQ, *Dict. archéol. chrét. et lit.*, I, 1907, pp. 1598-1599.

Dans l'article qui précède, l'emprunt (formel et sémantique) au latin chrétien ou médiéval est confondu avec le calque du latin classique, ce qui aboutit à l'exclusion de l'explication étymologique le sens étiqueté *Antiq. romaine*. Il fallait ici distinguer plus clairement deux transferts linguistiques successifs. Remarquons au passage que le sens antique n'est pas traité dans la partie proprement historique.

Le cas de *supplication* est assez similaire :

SUPPLICATION, subst. fém.

A. — Prière instante et humble. Synon. *adjuration, imploration, supplique. Supplication ardente, muette.* [...]

B. — *Spéc., au plur.*

1. ANTIQ. ROMAINE. „Prières publiques ordonnées par le Sénat dans les circonstances graves” (Ac. 1935).

2. HIST. [Sous l'Ancien Régime] „Remontrances de vive voix que le Parlement faisait au roi en certaines occasions” (Ac.). [...]

Étymol. et Hist. Ca 1175 *suplication* (BENOÎT DE STE-MAURE, *Chron. Ducs Normandie*, éd. C. Fahlin, 2197). Empr. au lat. *supplicatio* « prières publiques, actions de grâce rendues aux dieux », dér. de *supplicatum*, supin de *supplicare* (*supplier**). **Fréq. abs. littér.** : 413. **Fréq. rel. littér.** : XIX^e s. : a) 294, b) 547 ; XX^e s. : a) 947, b) 642.

Il faudrait ici distinguer un emprunt au latin médiéval *supplicatio* « plainte, prière publique », illustrée par la référence à la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure (édition Fahlin, 2197 et 10980) et un calque du latin classique *supplicatio* « prières publiques, actions de grâces rendues aux dieux », attesté dans la traduction de Valère-Maxime par Simon de Hesdin : « toutefois pource n'est il point apelé empereur ne fu aussi ordené de faire aus diex supplications Glose : c'est a dire les remercier Tiexte ne ne triumphe en char ne ouans » (II, 8, 7, glose ; ms Paris, BNF, fr. 9749, f. 131d).

3.2.2. Histoire

Il n'est pas rare, surtout dans le cas de lexèmes polysémiques, que le sens antique ne soit pas traité (faute d'informations) dans la partie historique. Outre les deux exemples précédents, on consultera à titre d'échantillon les articles *ampoule*, où aucune date de première attestation du sens antique n'apparaît ; *ludion* et *mansion*, où le sens antique n'est pas traité en diachronie ; *manes*, où la diachronie se contente d'une date de première attestation non glosée, alors que la synchronie distingue deux sens : « divinités infernales, par opposition aux

dieux d'en haut » (A.) et « esprits des morts, qui étaient l'objet d'un culte privé ou public ; *en partic.* les ancêtres d'une race » (B.).

Comme il est fréquent que la définition en synchronie ne coïncide pas avec celle de la première (et souvent unique) attestation donnée en diachronie, il est difficile, voire impossible, de situer précisément l'apparition du sens moderne à partir des données du TLF(i). On se doute que ce défaut est lié à l'organisation du travail de rédaction de ce dictionnaire, mais aussi à la documentation utilisée, qui livre souvent de seconde main une attestation glosée qu'on ne peut, sans longue vérification, ramener à la définition de la synchronie.

Étant donné que les textes du Moyen Âge français traitant d'histoire romaine sont, pour la plupart d'entre eux, restés inédits jusqu'à aujourd'hui, la documentation lexicographique et philologique ne peut livrer que des dates de premières attestations très provisoires. Les premières attestations du Moyen Âge et du 16^e siècle reposent sur Godefroy, Godefroy Complément et Huguet (pour son dépouillement de la traduction de Suétone par Guillaume Michel), complétés essentiellement par deux articles : Louis-Fernand Flutre, « Notes sur le vocabulaire des Faits des Romains », *Romania* 65 (1939), 478-536 et Hugues Vaganay, « Pour l'histoire du français moderne », *Romanische Forschungen* 32 (1913), 1-184, qui contient les résultats d'un dépouillement de la *Mer des histoires* d'après deux éditions. Ce n'est qu'à partir du dictionnaire de Richelet que, sources lexicographiques aidant, la situation s'améliore.

Du coup, les datations avancées par le TLF(i) pour le domaine lexical qui nous intéresse ici doivent être considérées comme provisoires pour deux raisons :

— Une première attestation absolue ne signifie pas que le lexème est entré dans la langue française à cette date-là ; or vu le peu d'occurrences que les rédacteurs du TLF avaient à leur disposition, ils ne pouvaient juger si une occurrence était ou non isolée.

— D'après mes dépouillements, près d'un tiers des dates de première attestation peut être corrigé. Souvent, les antédations atteignent plusieurs siècles. Il n'est pas rare, comme pour *liburne*, daté du Trévoux 1732, de remonter du 18^e au 13^e siècle. En effet, le substantif *liburne* se trouve dans les traductions de Végèce par Jean de Meun, par Jean de Vignay et dans la version anonyme de 1380, sans compter le remaniement en vers de la traduction de Jean de Meun par Jean Priorat (fin du 13^e siècle).

Dans le TLF(i), les informations historiques concernant les mots de civilisation romaine se limitent pour l'essentiel à une date de première attestation, souvent à revoir, suivie d'une référence et éventuellement d'une glose. Elles n'apprennent rien ou très peu sur l'emploi du lexème à travers les siècles, sinon par les mentions « mot rare » ou « attestation isolée ». Retracer l'histoire de ces lexèmes, leur entrée dans la langue, leur lexicalisation, comme leurs conditions d'emploi est d'autant plus nécessaire qu'ils sont susceptibles d'itération néologique (*cf.* n. 1) : un locuteur du 13^e siècle peut créer *pretoire* à partir de *pretorium*, tout comme un locuteur du 16^e siècle. Seul un balisage serré et étalé dans le temps des occurrences peut permettre de repérer ces cas de figure, mais la documentation est encore à rassembler. Les lexèmes qui sont les plus difficiles à traiter sont ceux dont on ne connaît qu'une attestation isolée à la fin du 15^e siècle ou au début du 16^e siècle, parce que le français pré-classique est sans doute la période la moins bien connue de l'histoire de notre langue. Le lexicographe se sent dépourvu face à l'histoire de *laniste*, attesté une première fois dans la traduction en vers de l'*Eunuque* par Gilles Sybille à la fin du 15^e siècle, puis chez Malherbe. Et que penser de *laraire*, dont on nous dit « Av. 1570 (BONIVARD, *Source de l'idolatrie*, p. IX, Chaponnière et Revillioo ds GDF. *Compl.*), attest. isolée ; 1732 (*Trév.*) » ? Le dépouillement de quelques traductions du 16^e siècle et de travaux d'antiquaires de la même période permettrait

à coup sûr l'établissement d'attestations charnière déterminantes, sans parler des antédattations à en espérer.

La partie proprement historique des articles est sans doute la moins satisfaisante, mais il faut avouer que l'on ne pourrait guère faire beaucoup mieux aujourd'hui à partir de matériaux publiés.

4. Propositions

En l'état actuel de la documentation, il semble en effet impossible de réécrire de façon entièrement satisfaisante la notice « Étymologie et histoire » de la plupart des mots d'histoire romaine. Trop de données textuelles font encore défaut pour les périodes moderne et contemporaine. Le but envisagé du projet TLF-Étym étant non pas d'injecter au cas par cas telle ou telle information nouvelle ou corrigée, mais de reprendre l'ensemble de la notice étymologique, les mots de civilisation romaine devront attendre.

Deux types d'outils disponibles dès à présent permettent de compléter la documentation jadis utilisée. Les dictionnaires historiques et étymologiques du français ont progressé : le début de refonte du FEW est à prendre en compte, de même que le DMF. Malheureusement, le FEW ne repose pas sur des dépouillements de textes inédits, et le DMF intègre dans sa bibliographie peu de traductions d'œuvres latines classiques.

D'autre part, on pourrait songer à exploiter systématiquement le dictionnaire de Gaffiot (édition de 1934) et sa nouvelle édition, revue et augmentée sous le titre de *Grant Gaffiot* (2000). Ces deux versions d'un dictionnaire bilingue latin-français donnent une bonne idée de l'emploi au 20^e siècle des mots étiquetés *Antiq. romaine* dans le TLF(i). Il n'est pas rare que des lexèmes apparaissant à la nomenclature du TLF ne trouvent pas d'écho dans le Gaffiot. Ainsi *actuarius* n'est pas glosé par « actuaire », mais « 1. sténographe ; 2. teneur de livres comptables ; 3. intendant militaire ». De même *agrimensor* est rendu par « arpenteur », non par « agrimenseur » ; tout comme *arenarius* l'est par « 1. combattant du cirque, gladiateur ; 2. maître de calcul » et non par *arénnaire*. La collation du TLF avec les deux Gaffiot permettrait de dépister les fantômes lexicographiques et de recueillir des indices sur le maintien ou non dans la langue des mots de civilisation romaine enregistrés par la lexicographie antérieure au TLF.

Pour la langue médiévale (ancien et moyen français), la base de données que je suis en train de constituer devrait bientôt être consultable. Son corpus est essentiellement composé de traductions et d'adaptations de textes latins classiques dépouillées à nouveaux frais quand elles ont déjà été survolées par la lexicographie. Comme les textes sont majoritairement inédits, les dépouillements sont pratiqués directement à partir des manuscrits. La liste ci-dessous donnera une idée de l'avancée de la base à ce jour et du travail qu'il reste à accomplir :

- *Les Faits des Romains* (1213) [dépouillé, à entrer dans la base]
- *Li empereors de Rome* (ca 1213), abrégé de l'*Historia adversus paganos* d'Orose conservé dans le manuscrit Paris, BNF, fr. 794 [dépouillé, à entrer dans la base]
- *Histoire ancienne jusqu'à César* : partie romaine [dépouillé, à entrer dans la base]
- *Les Institutes* de Justinien en français, traduction anonyme du 13^e siècle [dépouillé, entré dans la base]
- traductions de Végèce par Jean de Meung (1284), par Jean de Vignay (1310–1320) et traduction anonyme de 1380 [dépouillées, à entrer dans la base]
- traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire (1354–1356) [Décades 1, 3 et 4] [à dépouiller]

- traduction de Valère-Maxime par Simon de Gonesse et Nicolas de Hesdin (1375–1401) [dépeuillée et entrée dans la base]
- traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin par Raoul de Presles [dépeuillée, à entrer dans la base]
- traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais par Jean de Vignay, livres VI-XIII [à dépeuiller]
- traduction des *Stratagèmes* de Frontin par Jean de Rouvroy (ca 1420) [dépeuillée, à entrer dans la base]
- *Histoires romaines* de Jean Mansel (ca 1454) [dépeuillé partiellement, à entrer dans la base]
- traductions du *Romuleon* de Benvenuto da Imola par Jean Miélot (1460) et par Sébastien Mamerot (1466) [dépeuillées, à entrer dans la base]
- traduction de la première lettre de Cicéron à son frère Quintus par Jean Miélot (Paris, BNF, fr. 17001) (1468) [dépeuillée et entrée dans la base]
- traduction de César par Jean Duchesne (1473–1474) [à dépeuiller]
- traduction de César par Robert Gaguin (1485) [dépeuillée et entrée dans la base]
- traduction du *De officiis* de Cicéron par Anjorant Bourré [dépeuillée, à entrer dans la base]
- *L'Art d'amours. Traduction et commentaire de l'Ars amatoria d'Ovide*, éd. Bruno Roy, Leiden, 1974 [dépeuillé et entré dans la base]
- *Le roman de Jules César*, éd. Olivier Collet, Genève, 1993 [dépeuillé et entré dans la base]
- Brunet Latin, *Trésor* [à dépeuiller]
- traductions d'Eutrope par Joffroi de Waterford et par un anonyme [dépeuillées, à entrer dans la base]
- deux versions de la traduction du *De casibus* de Boccace par Laurent de Premierfait (partie romaine) [dépeuillées, à entrer dans la base]
- deux traductions des *Comédies* de Térence (15^e siècle) [dépeuillées et entrées dans la base]

Les données ainsi recueillies fourniront, je l'espère, des informations nourries permettant de distinguer la première attestation absolue de l'intégration dans la langue pour les mots de civilisation romaine attestés avant 1500. Une fois les dépeuilllements de textes achevés, je confronterai systématiquement mes données avec celles des dictionnaires, y compris le TLF. À cette occasion, je ne manquerai pas de fournir à l'équipe TLF-Étym une liste d'antédations.

Le point noir reste donc l'époque moderne, pour laquelle il faudrait procéder à quelques dépeuilllements. Le plus rapide serait de procéder par enrichissement de Frantext. Deux orientations sont possibles :

a) Un choix d'histoires romaines ou d'ouvrages traitant de la Rome antique : en l'absence de catalogue bibliographique recensant et présentant sommairement ces textes, la sélection est délicate. Il faudrait préférer des textes qui par une large diffusion et de multiples rééditions ont pu avoir un impact sur la langue. On pourrait ainsi préconiser la numérisation de :

— Guillaume Du Choul, *Discours sur la castramétation et discipline militaire des anciens Romains*, Lyon, 1555 ;

— Dion Cassius, *Dion, historien grec des faits et gestes insignes des Romains, reduictz par Annales et consulatz... premierement traduit de grec en italien... et depuis de italien en vulgaire françois*, par Claude Deroziers, Paris, 1542 ;

— Charles Rollin, *Abrégé de l'histoire ancienne*, Paris, 1754 [n'ont été retenus dans Frantext que les tomes 5 et 6 de son *Histoire des Égyptiens*].

b) Des extraits de traductions du 16^e siècle à nos jours : il s'agirait de numériser une série de traductions depuis le 16^e siècle du même extrait d'un auteur latin (par exemple Tite-Live, Suétone ou Valère-Maxime, pour ne citer que des historiens). Cette orientation a ma préférence, car elle ouvre également la porte à un traitement automatique de l'analyse des traductions en diachronie intéressant le lexique, mais aussi la syntaxe. Plusieurs thématiques de recherche de l'ATILF pourraient y trouver leur intérêt.

5. Conclusion

Au terme de cette étude, je voudrais insister sur la nécessité de retracer sur la longue durée l'histoire des mots de civilisation romaine. Se contenter de la date d'une première attestation, c'est prendre le risque d'annoncer la naissance d'un mot prématuré ou mort-né. La priorité est sans doute à l'étoffement de la documentation, afin de mieux cerner les conditions d'emploi de ces lexèmes. Ce travail exige de se pencher sur l'époque moderne à partir d'un corpus numérisé, même modeste. Comme le soulignait Harald Völker lors de la journée d'étude du 4 novembre 2005 consacrée au projet TLF-Étym, il serait bon que les articles refondus fissent une place à la linguistique variationnelle, ne serait-ce que dans les remarques. Cette approche se justifierait parfaitement pour les mots de civilisation romaine, qui ont des statuts très variables dans le diasystème. Certains — les plus savants — instituent une diglossie dans la communication et fonctionnent comme signes translinguistiques, n'étant qu'un reflet de lexèmes latins auxquels ils renvoient. Il faudrait profiter de la « revisitation » de l'histoire du vocabulaire français que constitue le projet TLF-Étym pour prendre en compte les interactions entre les différentes variations (surtout diastratiques, diaphasiques et diachroniques), sans quoi l'histoire de ces mots restera pour longtemps un mystère.

6. Références bibliographiques

Duval, Frédéric (1998) : *L'histoire de Rome à la fin du Moyen Âge et sa diffusion en langue vulgaire : l'exemple du Romuleon et de sa traduction par Sébastien Mamerot*, thèse sous la direction de Gilles Roussineau, soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne [le cinquième et dernier volume comprend une étude des *realia romana*].

Gaffiot, Félix (1934) : *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris : Hachette.

Gaffiot, Félix (2000) : *Le grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée sous la direction de Pierre Flobert, Paris : Hachette.

Galisson, Robert (1988) : Culture et lexiculture partagées : les mots comme lieux d'observation des faits culturels. In : *Études de linguistique appliquée* n.s. 69, 174-190.

Kleiber, George (1999) : *Problèmes de sémantique : la polysémie en question*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (*Sens et structures*).

Queux de Saint-Hilaire, Auguste-Henry-Edouard (1880) : *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, vol. 2, Paris : Firmin-Didot.

Récanati, Françoise (2004) : *Literal Meaning*, Cambridge : Cambridge University Press.

Rey-Debove, Josette (1979) : *Sémiotique*. Paris : P.U.F.

Starobinski, Jean (1983) : Le mot Civilisation. In : *Le temps de la réflexion* 4, 13-51.